

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Conseil Municipal du 20 septembre 2024

MAIRIE
de
BOUZEL

Puy-de-Dôme

1, Place de la Mairie
63910 BOUZEL

Le 13 septembre 2024

Mme le Maire de BOUZEL

à

Mesdames et Messieurs les Adjoints
et Membres du Conseil Municipal

113REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

> le vendredi 20 septembre 2024 à 19 heures 30 minutes.

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

00- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;

01- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent (transmis par mail) ;

02- Enfouissement des réseaux Télécoms rue du Coin, en partenariat avec Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;

03- Ancien bâtiment « Auberge Le Ver Luisant » (parcelle C 1093) _ Etude des diagnostics remis par l'EPF Auvergne (transmis par mail) _ **Projet de portage foncier ;**

04- Cession de l'épandeur à sel du Service Technique ;

05- Proposition de devis à prévoir à la section de fonctionnement et d'investissement au budget primitif 2024 ;

06- Projet de définition des « zones d'accélération » des énergies renouvelables ;

07- S.I.A.R.E.C. _ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif - exercice 2023 (transmis par mail) ;

08- S.I.A.E.P. de la Basse Limagne _ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - exercice 2023, pour l'eau potable et l'assainissement non collectif (transmis par mail) ;

09- S.B.A. _ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2023 (transmis par mail) ;

10- Billom Communauté _ Rapport d'activités 2023 (transmis par mail) ;

11- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;

12- Questions et informations diverses.

Comptant sur votre présence, veuillez croire, Chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire,

Suzanne DELARBRE

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Le 20 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie (arrivée au moment de la délibération 24I20_05) ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(e)s : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. VIGNOLET Mickaël

Était absent :

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric

CM du 20.09.2024

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	P/o [Signature]
BRIGNAT Emmanuel	[Signature]
DELARBRE Christian	[Signature]
DELARBRE Suzanne	[Signature]
de FONTENAY Dominique	[Signature]
GONÇALVES Myriam	
GUILLOT Nathalie	[Signature]
HAMELIN Cédric	[Signature]
HAVART Sylvie	[Signature]
LALANDE Mireille	[Signature]
MILLE Marielle	P. [Signature]
MONTEILHET Denis	[Signature]
RAVOUX Daniel	[Signature]
VIGNOLET Mickaël	

24I20_01

N° 01/2024 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 19.06.2024 est approuvé à l'unanimité.

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27 SEP. 2024

ID : 863-216300491-2024092024120_03_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13.09.2024
Séance du	20.09.2024

Le 20 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric

Thème : 5.7 - Intercommunalité

24120_02

N° -02- /2024 : Enfouissement des réseaux Télécoms rue du Coin - Territoire d'Energie 63

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux Télécoms signé le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme - le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à **2 232,00 € HT**, soit **2 678,40 € TTC** ;
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **5 900,00 € HT**, soit **7 080,00 € TTC** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange ;
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 27 SEP. 2024
ID: 063-216300491-20240920-24I20_02-DE

à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée au 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- **d'approuver** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par Mme le Maire ;
- **de prendre en charge** dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à **2 232,00 € HT**, soit **2 678,40 € TTC** ;
- **de confier** la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **de fixer** la participation de Commune au financement des dépenses de génie civil à **5 900,00 € HT** soit **7 080,00 € TTC** et **d'autoriser** Mme le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'Energie Puy-de-Dôme ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier ;
- **de prévoir** à cet effet, les crédits nécessaires au budget primitif 2024, soit **8 132,00 € HT** soit **9 758,40 € TTC** au compte 20415342 - Fonds de concours - opération n° 10162.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24I20_02	11	11	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 23 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 27 SEP 2024
ID : 063-216300491-20240920-24I20_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13.09.2024
Séance du	20.09.2024

Le 20 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILOT Nathalie ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric

Thème : 3.1 - Acquisitions

24I20_03

N° -03-/2024 : Ancien bâtiment « Auberge Le Ver Luisant » (parcelle C 1093) - Etude des diagnostics remis par l'EPF Auvergne - Projet de portage foncier

En raison de la mise en vente de l'ancien bâtiment « Auberge Le Ver Luisant », Madame le Maire rappelle la réflexion engagée sur la possibilité d'acquérir ce bien afin de disposer de foncier permettant d'accueillir un commerce/service à plus ou moins long terme.

Une visite des locaux a été organisée le 26/06/2024 en présence de quelques élus, du propriétaire, de la personne en charge de la commercialisation des « murs » et de l'EPF Auvergne accompagné de bureaux d'études chargés d'établir un état des lieux du bâtiment.

Les membres du conseil municipal ont été destinataires des documents reçus de l'EPF Auvergne, soit :

- le diagnostic structurel visuel,
- les préconisations règlementaires Sécurité Incendie et Accessibilité PMR.

Le premier document indique que le bien est dans un état structurel visuel correct, mais fait ressortir quelques points d'attention ; notamment :

- fissures à surveiller par des jauges ;
- chéneaux encaissés à diagnostiquer et suivi de couverture (présence d'amiante en toiture) ;
- élévations en blocs agglomérés de béton apparentes en R+1 à enduire et à protéger en pied...
- les propriétaires des murs séparatifs ne sont pas connus.

Le second précise qu'une réhabilitation du bien reste possible mais nécessitera des travaux relativement importants pour une mise en sécurité et accessibilité du rez-de-chaussée à aménager en ERP ; à savoir :

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 27 SEP. 2024
IC : 063-216300491-20240920-24I20_03-DE

- traiter l'isolement entre chaque niveau, via le traitement coupe-feu des planchers et des plafonds débordants des façades. Isolement des locaux à risques. Travaux importants à prévoir pour toutes les installations techniques (installations électriques, alarme, éclairage de secours) ;

- rendre accessible le rez-de-chaussée aux PMR fauteuil. Création d'un sanitaire PMR selon l'usage du bâtiment...

Pour mémoire, conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code. Cette possibilité est arrêtée par le biais d'une convention de portage à passer entre l'EPF Auvergne et la collectivité.

Au vu des éléments fournis, les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité :

- **de rejeter la convention de portage et de ne pas donner** suite à l'achat de l'ancien bâtiment « Auberge Le Ver Luisant »,

- **demande** à Mme le Maire d'en informer l'EPF Auvergne, le propriétaire et la personne en charge de la commercialisation des « murs ».

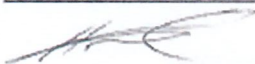
N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24I20_03	11	10	0	1*

*Mme Marielle MILLE

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 23 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27 SEP. 2024

IC : 063-216300491-20240920-24I20_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13.09.2024
Séance du	20.09.2024

Le 20 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire,

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric

Thème : 3.1 - Acquisitions

24I20_04

N° -04-/2024 : Cession de l'épandeur à sel du service technique

Madame le Maire rappelle qu'en 2018, la commune a équipé le service technique d'un épandeur à sel (36 kg) dans le cadre des interventions liées au verglas.

Celui-ci a été acquis auprès de l'entreprise Motoculture MAZIOUX pour un montant TTC de 320,00 €.

Ce matériel n'étant pas utilisé, une reprise contre une tondeuse de marque HONDA HRG 466, de coupe de 46 cm, de valeur équivalente a été conclue avec l'entreprise Motoculture MAZIOUX.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de procéder à la cession de ce bien : Epandeur à sel 36 kg, inscrit à l'inventaire, pour un montant de 320,00 € à Motoculture MAZIOUX en échange d'une tondeuse HONDA HRG 466 d'un montant équivalent ;
- **Valide** les écritures comptables afférentes à cette opération.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24I20_04	11	11	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 23 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 27 SEP. 2024
ID : 063-216300491-20240920-24I20_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13.09.2024
Séance du	20.09.2024

Le 20 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(e)s : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myrlam ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric

Thème : 5.7 - Intercommunalité

24I20_05

N° -05-/2024 : Projet de définition des « zones d'accélération » des énergies renouvelables

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a participé le 11.09.2024, avec M. Christian DELARBRE, au séminaire organisé par Billom Communauté et le bureau d'études BURGEAP en charge de la réalisation du schéma de développement et cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur notre territoire.

Ce séminaire avait pour but de présenter aux élus :

- les objectifs fixés par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables visant au développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique ;
- le calendrier de réalisation.

Pour information, la France a un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Il ressort que seul le développement massif des énergies renouvelables peut permettre dès à présent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est ainsi que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux communes d'identifier des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (les « ZAE nR »).

Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées par les collectivités, pour chaque type d'énergie renouvelable (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, réseau de chaleur, méthanisation, récupération de chaleur fatale). Ces ZAE nR ne garantissent pas l'autorisation des projets, ceux-ci devant respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction est faite au cas par

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
 Reçu en préfecture le 25/09/2024
 Publié le 27 SEP. 2024
 IC : 063-216300491-20240920-24I20_05-DE

cas. A noter également que ce ne sont pas des zones exclusives. Des installations peuvent être autorisées en dehors des ZAEnR (dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire).

Mme le Maire précise que les zones définies par la collectivité seront ensuite intégrées à la cartographie du PLUI.

Le 15 octobre prochain, Mme DELARBRE informe l'assemblée qu'elle doit rencontrer le bureau d'études BURGEAP afin de définir les ZAEnR pour BOUZEL.

Cette rencontre sera suivie d'un comité de pilotage, qui aura lieu le 16 octobre sur Billom Co, visant à établir une synthèse du travail réalisé par BURGEAP.

Une présentation/concertation sur le zonage retenu sera faite par la suite aux administrés.

Le Conseil Municipal sera ensuite amené à arrêter les ZAEnR pour notre commune avant transmission à Billom Communauté pour présentation en Conseil Communautaire courant 1^{er} semestre 2025.

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal :

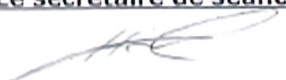
-**prend acte** de ces informations et de la nécessité de s'engager dans une réflexion de définition de « zones d'accélération » sur notre territoire.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24I20_05	SANS OBJET			

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 23 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SV

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 27 SEP. 2024
ID : 063-216300491-20240920-24120_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13.09.2024
Séance du	20.09.2024

Le 20 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric

Thème : 5.7 - Intercommunalité

24120_06

N° -06- /2024 : S.I.A.R.E.C : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif - exercice 2023

En application de l'article L.5511-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand -SIAREC- a transmis à la commune son Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2023.

Mme le Maire présente à l'assemblée le document qui a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la séance, et plus particulièrement la partie concernant les résultats pour la commune de BOUZEL (tarifs, réseaux et station d'épuration).

Le prix TTC au m3 de la facture d'assainissement s'élève à 1,94 € le m3 (au 01.01.2023) au lieu de 1,75 € le m3 (au 01.01.2022) soit une hausse de 10,86 % (pour 120 m3 facturés en moyenne).

La participation à l'assainissement collectif PAC s'élève à 500,00 €.

Le Conseil Municipal :

-prend acte de l'ensemble des données, qui sont consultables en mairie et auprès du syndicat.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24120_06	SANS OBJET			

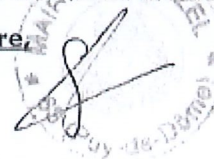
POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 23 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27 SEP 2024

IC : 063 216300491 20240920-24I20_07 DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13.09.2024
Séance du	20.09.2024

Le 20 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric

Thème : 5.7 - Intercommunalité

24I20_07

N° -07- /2024 : S.I.A.E.P. de la Basse Limagne : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - exercice 2023, pour l'eau potable et l'assainissement non collectif

En application de l'article L.5511-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a transmis à la commune son Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et l'assainissement non collectif pour l'année 2023.

Mme le Maire, accompagnée de M. de FONTENAY Dominique, présentent à l'assemblée le document qui a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la séance. Ce rapport est élaboré afin d'apporter une vision des actions menées et des décisions prises par le Syndicat en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal :

-prend acte de l'ensemble des données, qui sont consultables en mairie et auprès du syndicat.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24I20_07	SANS OBJET			

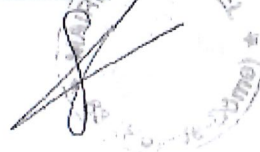
POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 23 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



98

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 25/09/2024
Reçu en préfecture le 25/09/2024
Publié le 27 SEP. 2024
ID : 053-216300491-20240920-24I20_08-DL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	13.09.2024
Séance du	20.09.2024

Le 20 septembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : M. BRIGNAT Emmanuel ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : Mme BARD Isabelle (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Étaient absents :

Secrétaire de séance : M. HAMELIN Cédric

Thème : 5.7 – Intercommunalité

24I20_08

N° -08-/2024 : S.B.A. : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2023

En application de l'article L.5511-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat du Bois de l'Aumône a transmis à la commune son Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023.

Mme Sylvie HAVART, déléguée communautaire auprès du S.B.A. présente à l'assemblée le document qui a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la séance. Ce rapport met en exergue l'impact de la tarification incitative sur la production des déchets des usagers qui ne cesse de baisser sur tout le territoire. En 2023, le SBA a ainsi collecté 8% d'ordures ménagères en moins.

Le Conseil Municipal :

-**prend acte** de l'ensemble des données, qui sont consultables en mairie et auprès du S.B.A.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24I20_08	SANS OBJET			

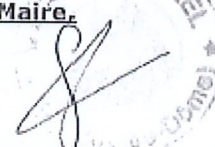
POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 23 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

24I20_2024

A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

* Mme le Maire informe l'assemblée qu'en raison des congés annuels de M. Fernand PEIXOTO, elle a demandé à Mme Carine TISSIER d'intervenir sur la commune 15h par semaine du 08 juillet au 02 août.
* Dans le cadre de la délibération sur le budget n°24D05_08, Mme le Maire informe son conseil qu'elle a procédé à un virement de crédits entre le chapitre 66 (article 66111 ouverture 91 €) et le chapitre 11 (article 60632 réduction 91 €) afin de couvrir le montant de l'intérêt des échéances emprunt.

MAIRIE DE BOUZEL - Commune de BOUZEL (M57) DM 2024 Décision Modificative 1

05/09/2024	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	----------------------------------	-------

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Description : Décision Modificative 1

date de délibération : 05/04/2024

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60632		91,00	
D F 66 66111	91,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses :	Ouvertures		91,00	Solde Ouvertures	91,00
	Réductions		91,00	Solde Réductions	91,00
Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Réd.	

* Mme le Maire informe son assemblée qu'elle a signé les devis suivants :

- GEDIMAT - Matériaux Dufrçais – pour le remplacement d'un compresseur suite au vol du mois de janvier 2024, pour un montant total TTC de 704,64 € ;
- REX ROTARY pour le remplacement du photocopieur, pour un montant total TTC de 2 952 € ;
- HIRSCH pour l'enlèvement de l'amiante (dépôt sauvage de plaques de fibrociment), pour un montant total TTC de 378 € ;
- CASTEL'PUB pour la pose d'un logo « Ville de BOUZEL » sur le camion IVECO, suite au vol du mois de janvier 2024, pour un montant total TTC de 96 € ;
- CARROSSERIE POIDS LOURDS pour la fourniture et la pose d'un jeu de rehausses grillagées sur le camion IVECO, suite au vol du mois de janvier 2024, pour un montant total TTC de 2 031,60 € ;
- DOM'BUREAU pour le remplacement de matériel informatique du secrétariat de mairie (souris et claviers) ; l'achat d'un pupitre et d'un tableau d'affichage extérieur pour un montant total TTC de 616,22 €. A l'occasion de cette commande, Mme le Maire informe le conseil que DOM'BUREAU a offert à la commune un support sur pied pour le vidéoprojecteur ;
- MOTOCULTURE MAZIOUX pour le remplacement d'une tronçonneuse, suite au vol du mois de janvier 2024, pour un montant total TTC de 235 € TTC ;
- PROLIANS - DESCOURS ET CABAUD pour l'achat d'une plateforme individuelle roulante, suite au vol de l'échafaudage du mois de janvier 2024, pour un montant total TTC de 790,80 €.
- T.B. Elec : pour la mise en conformité des installations électriques à la mairie, au foyer, à l'église et à l'atelier municipal, suite à la visite de contrôle de SOCOTEC le 15/07/2024, pour un montant total TTC de 3 530,93 € ;
- SEMERAP : pour la remise en état d'un poteau incendie, route de Ravel, pour un montant total TTC de 969, 96 €.

B – Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement et d'investissement au budget primitif 2024

Sans objet



C – Billom Communauté : Rapport d'activités 2023

Reporté au prochain Conseil Municipal

D – Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes

Commission des festivités, vie associative - M. RAVOUX

- Fête du village les 14 et 15 septembre 2024. Le samedi : 2 balades proposées par Les Amis du Jauron ; exposition Renc'ArT et vernissage. Le dimanche : vide-grenier organisé par l'APE Bouzel-Vassel ; exposition Renc'ArT ; remise des prix des « Rallyes de Pâques » 2024 et de l'Arbre Magique. Exposition Renc'Art : des œuvres de très belle qualité. Une cinquantaine d'exposants présents au vide-greniers. Une réunion pour faire le bilan de la manifestation est programmée le 06/11/2024 à 19h30.

Commission environnement et relations avec les partenaires - M. RAVOUX

- Entretien annuel du chauffage de l'église réalisé le 12/07/2024 ;
- Passage d'ECOLAB le 17/07/2024 ; Prochain passage le 24/09/2024. Il est à noter quelques problèmes de passage depuis 2023.
- Intervention de VOLCARE à l'école de Bouzel le 22/07/2024 pour la réparation du climatiseur de la cantine (pris en garantie) ;
- Intervention de MR MAINTENANCE à l'école de Bouzel le 22/07/2024 pour la maintenance de la chaudière ;
- Intervention de ETA LANCEMENT pour le débroussaillage des chemins communaux les 02 et 03/09/2024. Le chantier n'est pas terminé ;
- Passage de DEKRA pour la vérification électrique du logement sis au 2 Grand Rue le 18/09/2024 avant sa remise en location ;

Commission des travaux - Mme DELARBRE et M. DELARBRE

- Intervention d'ENEDIS pour le remplacement du disjoncteur de branchement sur le coffret situé au stade (suite à la visite de contrôle de SOCOTEC le 15/07/2024) ;
- Installation de l'alarme intrusion avec vidéosurveillance au service technique le 12/09/2024 ;
- Travaux phase 4 eaux pluviales et voirie : Ces travaux sont suspendus pour le moment, dans l'attente de la décision du SIAREC, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne l'ayant pas informé de sa participation financière au titre du 12^{ème} programme ; l'enveloppe financière du 11^{ème} programme 2019-2024 étant épuisée ;
- Vestiaires du stade : Après maintes relances, l'entreprise Jérémy FABRE Paysagiste a installé les rails pour matérialiser l'accessibilité aux vestiaires depuis la route de VERTAIZON, le 27/08/2024 ; C'était la dernière opération à réaliser pour terminer le chantier de mise en accessibilité des vestiaires. Désormais, tous les E.R.P. de la commune sont accessibles aux personnes porteuses de handicap.

BILLOM Communauté - Mme DELARBRE

- Commission Habitat le 17/09/2024. Aucun dossier instruit sur 5 communes dont BOUZEL. Il serait intéressant d'en connaître les raisons. Peut-être faut-il prévoir de refaire passer un article sur le site internet ou dans les boîtes aux lettres.

Départ de M. Cédric HAMELIN.

E - Informations diverses : Mme DELARBRE

⇒ **Mme le Maire informe :**

- DIA n° 5/2024 : absence de préemption (1 rue des Littes) ; DIA n° 6/2024 : absence de préemption (Hameau des Cerisiers) ; DIA n° 7/2024 : absence de préemption (10 lotissement Les Charmes) ; DIA n° 8/2024 : absence de préemption (9 place de la Mairie) ;

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

- La vente REVEILLOU (parcelle C 1032) a eu lieu le 09/07/2024 au prix de 1 330 € à l'office notarial de Maringues ;
- Suite à la publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel du 02/07/2024, la commune a été reconnue en catastrophe naturelle « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023. L'information a été donnée auprès des habitants de la commune ;
- M. Lionel GERMOT a fait savoir à la commune qu'il ne souhaitait pas renouveler le bail (au 01/11/2024) pour le terrain situé derrière l'école (parcelle ZD 100) d'une contenance de 1ha 49a 80ca ;
- ENEDIS : projet de travaux de sécurisation de la zone du Moulin de Verdonnet (travaux HTA et BT) ;
- La locataire du T3 sis 2 Grande Rue a donné congé de son logement au 11/09/2024. Une visite des lieux par les candidats a été organisée le 10/09/2024 et a été suivie du choix, par le bureau municipal, du nouveau locataire.
Le bail sera conclu au 01/11/2024, après quelques travaux (remplacement de la porte d'entrée, isolation des combles...)
- Suite à la délibération du mois de juin, l'EPF Auvergne a adressé une proposition d'achat au propriétaire de la parcelle C 167 au sujet de la régularisation d'un problème de domanialité sur une partie de la place du Foyer ;

F - Questions diverses :

- /

Fin de séance à 23H30

3.5	24I20_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	20.09.24	81
5.7	24I20_02	Enfouissement des réseaux Télécoms rue du Coin - Territoire d'Energie 63	20.09.24	82
3.1	24I20_03	Ancient bâtiment "Auberge Le Ver Luisant" (parcelle C 1093) - Etude des diagnostics remis par l'EPF Auvergne - Projet de portage foncier	20.09.24	84
3.1	24I20_04	Cession de l'épandeur à sel du service technique	20.09.24	86
5.7	24I20_05	Projet de définition des "zones d'accélération" des énergies renouvelables	20.09.24	87
5.7	24I20_06	S.I.A.R.E.C. : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif - exercice 2023	20.09.24	89
5.7	24I20_07	S.I.A.E.P. de la Basse Limagne : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - exercice 2023, pour l'eau potable et l'assainissement non collectif	20.09.24	90
5.7	24I20_08	S.B.A. : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2023	20.09.24	91



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

SO	24I20_2024	A-Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B-Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement et d'investissement au budget primitif 2024 C-Billom Communauté : Rapport d'activités 2023 D-Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes E-Informations diverses F-Questions diverses	20.09.24	92
----	------------	---	----------	----

Le secrétaire



Le maire

